



Rapport du Conseil communal au Conseil général, en réponse à la motion M18-004 pour la promotion d'une mobilité respectant l'environnement et la qualité de vie des habitants de Milvignes

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Situation

La mobilité et son impact sur la qualité de vie des habitants de Milvignes est une préoccupation du Conseil communal.

En préambule, il s'agit de relever les mesures mises en place ou pérennisées depuis la création de la Commune de Milvignes, selon les premiers points de la motion :

- **Pour favoriser un environnement où la pollution est limitée**
Mise en zone 20 km/h des centres de villages, donnant priorité aux piétons.
Pose de bornes de recharge pour voitures électriques dans les 3 villages.
- **Pour favoriser la sécurité de la population**
Mise en zone 30km/h de la traversée d'Auvernier.
Marquage et signalisation aux abords des écoles.
Dans l'élaboration du nouveau PAL, la réalisation d'un plan directeur communal des chemins piétonniers est une obligation fixée par le Canton. Le Conseil communal a choisi d'aller au-delà, en y intégrant toutes les circulations ainsi que le stationnement, selon le rapport à l'appui de la demande de crédit accepté par le Conseil général dans sa séance du 4 avril 2019.
- **Pour favoriser une circulation routière fluide et limiter les embouteillages**
L'étude citée ci-dessus proposera également des moyens d'agir, toutefois uniquement sur notre réseau routier, les axes cantonaux ne relevant pas des compétences communales.
- **Pour encourager les habitants à utiliser les moyens de mobilité douce**
Installation de stations de vélos en libre-service.
Installation d'abris pour deux-roues à proximité des gares CFF et Littorail.
Augmentation du nombre de cartes journalières CFF.

Ces mesures s'ajoutent à celles préexistantes, comme la voiture Mobility et le subventionnement des abonnements Onde Verte pour les adultes, en fonction des revenus, par exemple.

Développement des suggestions de la motion

Subventionnement aux abonnements de transport public

Pour 2020, le budget présente une nouvelle ligne « subventions aux mobilités », intégrant la couverture du déficit de la voiture Mobility, qui permettra également des actions ponctuelles. Un subventionnement plus large de l'utilisation des transports publics doit encore être étudié (étendue, public cible, montant, etc.) afin de correspondre à une réelle incitation à ce mode de transport.

Extension des stations de vélos en libre –service (VLS)

À ce stade, le partenariat avec Neuchâtel'roule ne permet pas l'extension du réseau de Milvignes jusqu'à Bôle, ceci pour une raison de déclivité. Ceci générerait une trop grosse activité de réapprovisionnement quotidien de vélos. La ville de La Chaux-de-Fonds, plus encore confrontée à la topographie, expérimente des stations avec vélos électriques. Le bilan qui sera tiré après un an d'exploitation sera une base de réflexion pour envisager une telle installation sur le territoire de Milvignes.

Encouragement au co-voiturage

La Commune participe, par le biais de la Conférence Régionale des Transports de la COMUL, à l'action covoiturage Arc Jurassien. Le covoiturage rencontre toutefois un plus gros succès lorsque ce sont les entreprises qui le mettent en place, ce que la même COMUL a encouragé. L'étude de la participation au site co-voiturage.ch ou l'élaboration d'une plateforme sur le site de la Commune va être étudiée.

Mesures

En ce qui concerne l'étude des circulations et du stationnement, une première information sur le diagnostic a déjà eu lieu en présence des Commissions d'Urbanisme et Mobilité et de la Commission du PAL et nous attendons la finalisation de l'étude et les propositions de moyens à mettre en œuvre, par exemple pour la sécurisation des piétons, l'optimisation des arrêts de transport en commun et la fluidité du trafic aux heures de pointe.

Le Conseil communal n'a pas encore les moyens humains et financiers d'être aussi proactif qu'il le souhaiterait, toutefois il saisit chaque opportunité pour améliorer la mobilité douce, la sécurité et limiter les nuisances dues au trafic, par exemple lors de travaux d'infrastructure sur la voie publique. On peut citer :

- Réalisation de trottoirs mixtes piétons/cyclistes permettant la continuité de la bande cyclable sur la RC 174
- Création d'un trottoir à la Rue de la Pacotte à Auvernier offrant une sécurité accrue aux piétons et créant une embûche ralentissant la circulation.
- Poursuite des liaisons piétonnières selon le plan directeur de Bôle.

Dans la même démarche, l'amélioration du chemin piétonnier menant du Sentier du Ministre au collège de Bôle, ainsi que l'aménagement de la rue de Courberaye à Auvernier seront réalisés prochainement, toujours dans la synergie de travaux sur et sous les routes communales.

Conclusion

La motion s'inscrit dans la volonté politique du Conseil communal, telle que décrite dans le rapport de politique générale. Les éléments ci-dessus démontrent que des mesures sont en cours, même si elles peuvent paraître lentes à se réaliser. La volonté du Conseil communal est d'avoir une vision de l'ensemble du territoire et non plus au « coup par coup », tout en continuant d'intégrer le volet de la mobilité douce dans les travaux futurs.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande de classer cette motion.